

## INFORMATION – Bulletin mensuel de décembre 2025

*L'ensemble du personnel du CdL vous souhaite une excellente année 2026 !  
Nous restons plus que jamais à votre service....*

### **Sommaire :**

1. **Peppol**
2. **Tarifs 2026**

#### **1. Peppol**

Comme en principe toutes les entreprises belges, le CdL est passé à Peppol fin 2025 pour l'utiliser pleinement depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Tous nos clients reçoivent donc depuis le 1<sup>er</sup> janvier leurs factures via Peppol. Celle de décembre 2025 a donc été envoyée par ce nouveau système. Nous avons cependant maintenu également le mode d'envoi qui était choisi auparavant par les clients, qui reçoivent donc actuellement leurs **factures via deux voies**. Il s'agit d'une période transitoire, dans un futur proche nous permettrons de manière simple aux clients qui le désirent de ne sélectionner que les envois Peppol.

Ceux qui le désirent peuvent cependant déjà demander l'envoi par Peppol uniquement en adressant leur demande à [administration@cdl-battice.be](mailto:administration@cdl-battice.be)

**Nous attirons votre attention sur le fait que les factures du CdL envoyées par Peppol et payées via le décompte laitier ne sont pas encore reconnues comme « acquittées » par Peppol.**

Nous recommandons donc aux producteurs de bien vérifier si les factures qu'ils reçoivent par Peppol sont payées par le décompte laitier ou non (c'est indiqué en bas de la facture), et de ne pas les payer si c'est le cas. Ceux qui l'auraient déjà fait seront identifiés par notre service comptabilité et bien sûr remboursés.

Nous mettons tout en œuvre pour que cette situation soit adaptée pour la prochaine période de facturation.

#### **2. Tarifs 2026**

Lors de sa réunion de décembre 2025, le Conseil d'Administration du CdL a décidé d'adapter ses tarifs de la manière suivante afin de pouvoir couvrir ses coûts et de continuer à évoluer et assurer des services de qualité :

- L'augmentation des tarifs sera de 5% à l'exception notamment de ceux repris ci-dessous qui font l'objet d'une adaptation spécifique (Motif : Convention spécifique, législation, coûts réels, ...).
- Redevance avec subvention de la Région Wallonne déduite :
  - ✓ Par échantillon : 0,62€
  - ✓ Par 1000L : 0,23€

Ces montants tiennent donc compte de la déduction de la subvention allouée aux producteurs par la RW pour le montant annoncé 2026, qui devra être confirmé dans la convention formelle.

**La subvention, si le montant est confirmé, permet de diviser environ par 3 la redevance due par les producteurs.**

- Audits QFL : Indexation de 2,1%
- Service technique : Indexation de 7%
- Laboratoire Denrées alimentaires : Indexation de 3%

Le CA du CdL essaie comme toujours de trouver le meilleur équilibre permettant d'une part d'éviter une explosion des coûts à charge du secteur et d'autre part de maintenir une situation financière saine au sein du CdL par un budget proche de l'équilibre, afin de lui permettre de continuer dans la durée à assurer ses missions et de pouvoir en permanence évoluer et effectuer des prestations de qualité.

Les tarifs détaillés sont disponibles sur demande à adresser à [info@cdl-battice.be](mailto:info@cdl-battice.be)